life mobility evolution

VIE / CAPI

NORTIA life

Contrats assurés par La Mondiale Europartner S.A.

LES POINTS CLÉS

Life Mobility Evolution Vie et Life Mobility Evolution Capi sont des contrats d'assurance-vie et de capitalisation de droit français, belge ou luxembourgeois, qui offrent :

- des contrats adaptés aux cadres légaux de 7 pays
- la portabilité des contrats en cas de changement de résidence dans 7 pays
- des fonds garantis bruts de frais de gestion exprimés en devises : EUR, USD, GBP, CHF
- une option d'attente pour investir en UC dans les 6 mois : Tempo 3
- une offre commerciale de bonus sur fonds euro
- l'éligibilité des personnes morales non patrimoniales soumises à l'IS (100 % UC)

CADRE PROPOSÉ

Assurance-vie : - contrat individuel
- durée viagère

Capitalisation : - contrat individuel
- possible, pour les personnes physiques et pour les personnes morales à vocation patrimoniale soumises à l'IRPP ou l'IS après étude des statuts, et pour les personnes morales non patrimoniales soumises à l'IS (100 % UC)
- versements libres

Devises de référence au choix : EUR / USD / GBP/ CHF et autres devises cotées

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Personne Physique, Personne Morale à l'IR et à l'IS patrimoniale :

- fonds euro : 2 M€ max par versement
- 60 % UC min en arbitrage (dérogation possible)
- 45 % UC min en VI et VC (sous enveloppe)

Personne Morale à l'IS non patrimoniale :

- 100 % UC

MODALITÉS

Versements

Versement initial ..... 100 000 €
Versement sur fonds dédié ..... 125 000 €
Versements ultérieurs ..... 5 000 €
dont minimum par support ..... 5 000 €

Frais

Frais sur versement ..... 3 % max
Frais d'arbitrage ..... 1 % max
Frais de profils ..... 1,25 % max
Frais de gestion sur fonds euro ..... 1 % max
Frais de gestion sur UC ..... 1 % max

VALORISATIONS ET DATES D'EFFET

Les dates de valorisation sont quotidiennes.
Lorsqu'une date de valorisation correspond à un jour férié luxembourgeois, celle-ci est reportée au premier jour ouvré luxembourgeois suivant.

Date d'effet : Les dates d'effet sont quotidiennes. Lorsqu'une date d'effet correspond à un jour férié luxembourgeois, celle-ci est reportée au premier jour ouvré luxembourgeois suivant.

Toute demande d'opération complète (comportant l'ensemble des pièces nécessaires demandées par l'assureur ainsi que le cas échéant, l'encaissement du versement sur le compte de l'assureur) est prise en compte à la première date d'effet qui suit de deux jours ouvrés sa réception par l'assureur avant l'horaire limite en vigueur (midi heure de Luxembourg au 1er septembre 2018).

SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

- OPC
- Fonds en devises : soit en EUR, en USD, en GBP ou en CHF
- Fonds Internes Collectifs (FIC) créés par l'assureur accessibles à une multitude de souscripteurs
- Fonds Internes Dédiés (FID)
  Plusieurs contrats peuvent être liés à un seul FID (fonds interne dédié familial).
- Fonds d'Assurances Spécialisés (FAS)

RENDEMENTS NETS*

Taux nets		2015	2016	2017	2018	2019
EUR	< 30 % UC	2,00 %	1,35 %	1,35 %	1,20 %	0,83 %
	≥ 30 % UC	-	1,65 %	1,65 %		1,13 %
USD	< 30 % UC	1,40 %	0,75 %	0,75 %	0,60 %	0,24 %
	≥ 30 % UC	-	1,05 %	1,05 %		0,54 %
GBP	< 30 % UC	1,40 %	0,75 %	0,75 %	0,60 %	0,24 %
	≥ 30 % UC	-	1,05 %	1,05 %		0,54 %
CHF	< 30 % UC	0,15 %	-	-		0 %
	≥ 30 % UC	-	0,30 %	0,30 %		0,30 %

** Taux nets de frais de gestion du contrat de 1 %.*

Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

BONUS SUR STOCK

Quote part d'investissement	Taux de participation aux bénéfices bruts
≥ 60 % UC	+25 % de PB brute
≥ 80 % UC	+50 % de PB brute

DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE

Avances

Montant minimum ..... 5 000 €
Montant maximum ..... 40 % de l'épargne disponible
Durée ..... 3 ans
Taux : taux le plus élevé entre
- TME au dernier jour du mois précédent majoré de 1 point
- Taux brut du fonds euro de l'année précédente majoré de 1 point

Rachat partiel

L'assureur s'engage à verser des sommes dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la demande. À défaut d'indication, la répartition du rachat est effectuée au prorata de l'épargne constituée sur les fonds exprimés en euros ou autres devises et/ou les UC.

Nortia – 3 septembre 2020 - Document réservé à un usage professionnel.

Le règlement est au plus tard effectué dans le mois qui suit la connaissance de la valeur de l'ensemble des supports.
Solde à laisser sur le contrat ..... 5 000 €
(125 000 € sur un FID)
Minimum par demande ..... 5 000 €

Rachat total
Sortie possible en capital.
L'assureur s'engage à verser des sommes dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la demande.
Sous réserve de l'accord préalable de l'assureur, le capital peut être réglé sous forme de titres pour les supports OPC et fonds internes dédiés.

GARANTIES DÉCÈS

Ces garanties sont uniquement disponibles dans le contrat d'assurance-vie. Chaque garantie peut être accordée à toute personne âgée de 12 à 74 ans. Le capital versé ne pourra pas dépasser 1,5 M€ pour un même assuré.

En option *(formalités médicales selon conditions) :*
- Garanties plancher
  Option 1 : plancher prime nette
  Option 2 : plancher montant libre
- Garanties majorées
  Option 1 : garantie majorée montant
  Option 2 : garantie majorée pourcentage

Tarification
En fonction :
- de l'âge de l'assuré
- du barème en vigueur à la date du prélèvement
- du montant du capital sous risque

La tarification tient compte des rachats et des versements effectués sur le mois.
Prélèvement le dernier jour civil de chaque mois ainsi qu'au terme de la garantie.

Pourquoi souscrire un contrat d'assurance luxembourgeois ?

Sécurité de l'assuré et des avoirs
Triangle de sécurité : signature d'une convention tripartite entre la compagnie d'assurance, le Commissariat aux Assurances (CAA) et la banque dépositaire.
- Dépôt obligatoire des actifs liés aux contrats auprès d'une banque dépositaire (agréée par le CAA), séparés des fonds propres de la compagnie.
- Contrôles trimestriels effectués par le CAA qui a la possibilité de bloquer les comptes pour protéger les souscripteurs en cas de défaillance.
- Super Privilège : statut de créancier privilégié de 1er rang pour le souscripteur (en cas de défaillance de la compagnie d'assurance, les assurés sont remboursés en priorité)

Neutralité fiscale du contrat
La fiscalité du pays de résidence du souscripteur s'applique, contrat adapté aux non-résidents / expatriés.

Univers d'investissement très large
Fonds externes (OPC), FID (fonds sur mesure), FIC, fonds en euros ou en devises, FAS mono-support EMTN, FAS Mono-support Private Equity (au cas par cas après étude de l'assureur et pour autant que le profil du souscripteur corresponde au moins à un type D)

Classification des souscripteurs de fonds internes
Type N : pas de minimum dans un fonds interne collectif.
Type A : 250 000 € min par contrat, 125 000 € min par fonds interne avec 250 000 € min de fortune en valeurs mobilières nette.
Type B : 250 000 € min par contrat avec 500 000 € min de fortune en valeurs mobilières nette.
Type C : 250 000 € min par contrat et 1,25 M€ min de fortune en valeurs mobilières nette.
Type D : 1 M€ min par contrat et 2,5 M€ min de fortune en valeurs mobilières nette.

RÈGLES D'ÉLIGIBILITÉ DES SOUSCRIPTEURS

Nationalité / Résidence	France DROM*	Belgique	Luxembourg	Italie	Royaume-Uni	Espagne / Portugal	COM** Hors Nouvelle Calédonie	Nouvelle Calédonie	Monaco
Nationalité française	Accord	Accord	Accord	Accord	Refus	Accord	Accord	Accord	Accord
Nationalité belge	Accord	Accord	Accord	Accord	Refus	Accord	Accord	Accord	Accord
Nationalité luxembourgeoise	Accord	Accord	Accord	Accord	Refus	Accord	Accord	Accord	Accord
Nationalité italienne	Accord	Accord	Accord	Accord	Refus	Accord	Refus	Refus	Accord
Nationalité britannique	Accord	Accord	Accord	Accord	Refus	Refus	Refus	Refus	Accord
Nationalité monégasque	Accord	Accord	Accord	Accord	Refus	Refus	Refus	Refus	Accord
Autres nationalités	Accord	Accord	Accord	Accord	Refus	Refus	Refus	Refus	Accord
Nationalité américaine (US Person)	Consulter la direction commerciale					Refus	Refus	Refus	Consulter la direction commerciale

** Les informations et renseignements contenus dans le présent document sont donnés à titre purement indicatif et informatif et n'ont aucune valeur contractuelle.*
Ce document n'est ni un un conseil fourni ni une consultation et ne peut engager la responsabilité La Mondiale Europartner S.A.
• DROM : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion • COM : Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Saint-Barthélémy, Saint Martin, Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna.

ASSURÉ PAR
AG2R LA MONDIALE
Atrium Business Park | 23 rue du Puits Romain |
Z.A. Bourmicht L-8070 Bertrange | Luxembourg
Tél. : +352 45 85 87-1 | Fax : +352 45 87 18
www.lamondiale.lu
Société anonyme - sous l'autorité de tutelle du Commissariat aux Assurances Membre d'AG2R LA MONDIALE.
info@lamondiale.lu – R.C.S. Luxembourg B 26334 – TVA Intracommunautaire LU 15041808

life mobility evolution VIE
life mobility evolution CAPI

DISTRIBUÉ PAR
NORTIA GROUPE DLPK
215, avenue Le Nôtre
BP 90335 | 59056 Roubaix Cedex 01
Tél. : 03 28 04 04 04 | contact@nortia.fr
www.nortia.fr
Société par Actions Simplifiée au capital social de 3 319 613,95 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 398 621 102 et ayant son siège social au 215, Avenue Le Nôtre, BP 90335, 59056 ROUBAIX Cedex 1. Société de Courtage d'Assurance et Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiement, immatriculée sous le n° ORIAS 07 001 890 (www.orias.fr). Les informations relatives au traitement des réclamations sont disponibles sur simple demande ou à cette adresse : http://www.nortia.fr/legales.html

Ce document est exclusivement conçu à destination de Professionnels Indépendants du Patrimoine et à des fins d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles. Elles peuvent être subjectives et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. En aucun cas la responsabilité de Nortia ne saurait être engagée du fait des informations transmises par la présente. La relation client et le conseil attenant appartiennent exclusivement aux Professionnels Indépendants du Patrimoine. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable. Elles ne préjugent donc pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Afin d'obtenir l'ensemble des informations essentielles de ces contrats et de respecter vos obligations légales vis-à-vis de vos clients, vous trouverez les documents d'informations clés des contrats aux adresses suivantes : www.lamondiale.lu/ag2r/produits_priips et/ou www.nortia.fr

Nortia – 3 septembre 2020 - Document réservé à un usage professionnel.